



# MÉTHODOLOGIE

## Examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal

### Epreuve orale d'admission

Coef : 1

Durée : 40 mn

#### Début de l'épreuve

Le candidat est convoqué à son heure de passage.

Il lui appartient de prendre ses dispositions afin d'être à l'heure.


Tout candidat retardataire ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve s'il n'a pas prévenu de son retard.

Il doit se munir de sa convocation et d'une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité).

Le candidat débutera son épreuve par un temps de préparation de 20 mn sur un sujet proposé par le jury portant sur des questions de culture générale en relation avec l'action administrative locale.

#### Déroulement de l'épreuve orale

1ère partie : Présentation par le candidat de son parcours professionnel et de son projet professionnel sur la base de son CV fourni lors de son inscription.


 Temps de l'exposé : 10 mn

Le candidat doit :

- annoncer un plan et le respecter ;
- exposer ses expériences professionnelles en mettant en exergue ses compétences acquises ;
- développer son projet professionnel (dont ses motivations à présenter l'examen ;
- respecter le temps imparti de l'exposé .

Temps d'échanges portant sur :


- des éléments de l'exposé ;
- le contexte ou l'environnement de travail ;
- son avis ou son analyse de sujets ou d'actualités en lien avec le domaine du cadre d'administration générale.

 Temps de l'échange : 10 mn ou + en fonction de la durée de la présentation

#### **Le jury attend de la part du candidat :**


- une présentation structurée et cohérente par rapport à l'accès au grade supérieur dans laquelle il met en exergue les expériences saillantes du parcours professionnel et les compétences attendues d'un attaché principal. Il ne s'agit pas d'une lecture commentée du CV mais d'une présentation qui résulte d'une analyse du parcours professionnel permettant de comprendre le projet professionnel en lien avec le grade visé ;
- des connaissances de son environnement professionnel (actualités, politiques publiques, dispositifs etc. relatifs à son domaine d'activités) ;
- une capacité d'analyse et de proposition au travers des arguments composant ses réponses notamment ;
- une hauteur de vue voire une vision stratégique sur son domaine d'activité (esprit critique, prise de recul) démontrant une réflexion qui dépasse son poste de travail actuel ou son service sur les thématiques relevant de son domaine d'activités.

2ème partie : Présentation d'un exposé sur une question imposée de culture générale en relation avec l'action administrative locale.

 Temps de l'exposé : 10 mn

Le candidat doit :

- exposer ses connaissances, son analyse de façon organisée et structurée ;
- respecter un plan (introduction, annonce du plan, développement et conclusion) ;
- donner son avis et l'argumenter ;
- respecter le temps imparti de l'exposé.

 **Attention**, à l'oral, seules les notes produites par le candidat pendant le temps de préparation sont autorisées (le CV n'est pas autorisé).

Conversation avec le jury en vue :

- d'approfondir le sujet ;
- de connaître l'avis ou l'analyse du candidat sur des questions connexes (élargissement du sujet) ;
- d'évaluer les connaissances ou l'appréhension de l'environnement professionnel par rapport au sujet.

 Conversation avec le jury : 10 mn ou + en fonction de la durée de la présentation

**Le jury attend de la part du candidat :**

- l'apport de connaissances personnelles issues de son environnement professionnel pour répondre aux questions ou les connecter au sujet ;
- des réponses argumentées ;
- un avis argumenté lorsqu'il est demandé ;
- des propositions mesurées par rapport à ses connaissances de l'environnement professionnel ;
- la démonstration de ses capacités d'analyse et de ses compétences d'attaché principal.